

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS**

**DECISION RELATIVE À LA SIGNATURE D'UN DEVIS
POUR L'ORGANISATION DU COCKTAIL SUIVANT LE CONSEIL MUNICIPAL
D'INSTALLATION DU 21.03.2026**

Le Maire de SAILLY-SUR-LA-LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 étendant la délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu la proposition effectuée par la société SARL CCJ, au regard du prix et des prestations proposées;

DECIDE

ARTICLE 1 : est signé avec la société SARL CCJ (3214 rue de la Lys 62840 SAILLY-SUR-LA-LYS) un bon de commande relatif à une prestation de services – cocktail apéritif – à la suite du Conseil Municipal d'installation du 21 mars 2026, pour un montant de 1.580€ TTC.

ARTICLE 2 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY SUR LA LYS, le 16 mars 2026

DEC2026_048



Le Maire,
Jean-Claude THOREZ